

DEPARTEMENT
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**
Séance du vendredi 07 avril 2023

Date de la convocation 31/03/2023	<i>L'an deux mille vingt-trois et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>
Date d'affichage 31/03/2023	
Membres :	
En Exercice : 15	
Présents : 14	
Votants : 15	<p>Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE</p> <p>Représenté(e)s : Carine MARTIN par Sébastien CAYSSIALS</p> <p>Excusé(e)s :</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS</p>

Objet: Vote du budget primitif - roussennac - DE_20230407_007

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Roussennac,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Roussennac pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 022 272.67 Euros
En dépenses à la somme de : 1 022 272.67 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	133 050.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	167 200.00
014	Atténuations de produits	20 270.00
65	Autres charges de gestion courante	88 382.73

Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 10/04/2023
012-211202064-20230407-DE_20230407_007-DE
Date de l'AR d'annulation: 13/04/2023

66	Charges financières	10 000.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	200.00
023	Virement à la section d'investissement	22 416.53
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 200.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		449 719.26

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	2 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	26 760.00
73	Impôts et taxes	168 916.00
74	Dotations et participations	196 353.00
75	Autres produits de gestion courante	32 590.26
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 100.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	20 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		449 719.26

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	64 000.00
204	Subventions d'équipement versées	61 000.00
21	Immobilisations corporelles	379 708.41
16	Emprunts et dettes assimilées	66 650.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 100.00
041	Opérations patrimoniales	95.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		572 553.41

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	103 232.48
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	130 056.86
165	Dépôts et cautionnements reçus	750.00
27	Autres immobilisations financières	69 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	22 416.53
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 200.00
041	Opérations patrimoniales	95.00
001	Solde d'exécution section investissement	200 802.54
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		572 553.41

ADOpte A LA MAJORITE

Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 10/04/2023
012-211202064-20230407-DE_20230407_007-DE
Date de l'AR d'annulation: 13/04/2023

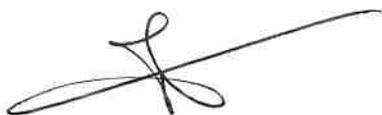
Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

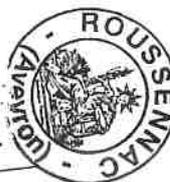
Après dépôt en Sous-Préfecture
le 10 avril 2023
et publication ou notification
le 10 avril 2023

Roussennac, le 10 avril 2023.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire
Sébastien CAYSSIALS



Annulé

